

Amtico Marine

Instructions de pose

MAR-IN-20170223-02-FR

Généralités

Amtico Marine est certifié pour l'installation sur les navires océaniques et sont compatibles avec les modules B et D de la MED « Marine Equipment Directive » et est certifié Wheel mark par le bureau de vérification Lloyds Register. Les revêtements Amtico Marine sont conformes aux exigences essentielles de sécurité établies par IMO « International Maritime Organisation ».

Les revêtements de sols Amtico Marine sont soumis à un contrôle qualité rigoureux et garantissent ainsi un haut standard de qualité. Cependant, il n'est pas exclu que des défauts soient constatés sur le chantier. Avant la pose, tous les cartons doivent donc être contrôlés afin de vérifier que les lots sont identiques. Avant la mise en œuvre du revêtement, il convient de l'examiner et de détecter d'éventuels défauts d'aspect. Ne pas commencer la pose avant d'en informer AMTICO et d'obtenir un accord, les défauts visibles ne peuvent plus être reconnus après la pose.

Remarque : Les échantillons présents dans nos documentations ne reflètent qu'une partie du décor réel.

Supports appropriés.

La condition préalable pour une pose et un résultat correct, est un support propre, plan, sec, dur, adhérent et exempt de fissures, se référer au DTU 53-2 P1.1

Annexe A : rapport contradictoire de la reconnaissance des supports »

Béton neuf:

Laisser sécher le béton neuf suffisamment longtemps et complètement, car il contient un fort pourcentage d'humidité résiduelle. Appliquer le ragréage.

Béton ancien:

Débarrasser le béton ancien de toute peinture, graisse, cire et de tout autre corps étranger. Appliquer le ragréage.

Anciens revêtements résilients:

Les dalles existantes et les résidus d'adhésif doivent être complètement éliminés par grattage. Aucun solvant ne doit être utilisé pour enlever l'ancien adhésif. Appliquer le ragréage.

N.B. Par souci de précaution, respecter strictement les mesures de sécurité et la législation en vigueur qui s'imposent pour le retrait de dalles vinyle-amiante.

Terrazzo / Pierre:

Réparer les surfaces usées ou endommagées. Dégraisser et appliquer le ragréage.

Bois:

Les planchers bois seront recouverts de contreplaqué extérieur d'une épaisseur d'au moins 6 mm et convenablement fixé. Toute flexion du support doit être éliminée. Utiliser un produit de rattrapage ou de finition pour s'assurer que les joints ne soient pas visibles une fois la pose du revêtement Amtico Marine terminée. Appliquer un ragréage fibré.

Des supports étanches non absorbants comme le bitume coulé doivent être munis d'un enduit d'une épaisseur d'au moins 2 mm à appliquer à la spatule / par raclage.

Lors de l'utilisation de ragréages, respecter les directives et consignes de traitement des fabricants correspondants.

Humidité : mesure et protection.

Les revêtements de sols Amtico Marine sont adaptés uniquement à des pièces intérieures et chauffées, ils ne doivent pas être posés sur des constructions ouvertes ou non chauffées, sur des terrasses et des zones semblables.

Le taux d'humidité doit être vérifié et consigné avant démarrage des travaux « voir DTU 53-2 P1.1 Annexe A : rapport contradictoire de la reconnaissance des supports »

Le taux d'humidité résiduel mesuré, pour les dalles et chapes bétons traditionnelles, doit être inférieur ou égal à 4,5% en poids, mesure effectuée avec une « bombe à carbure ». Prélèvement fait à 4cm minimum de profondeur au burin et marteau. Dans le cas d'une mesure avec une sonde hygrométrique, le taux d'humidité relative d'équilibre HRE mesuré doit être inférieur ou égal à 85%. le percement du support doit être fait sur une profondeur de 5 cm.

Nota 1: Si la mesure du taux d'humidité relative HRE est supérieure à 85%, le titulaire du lot doit procéder à une mesure avec la bombe à carbure. Si la mesure obtenue avec la méthode de la bombe à carbure est inférieure ou égale à 4,5%, la pose est possible.

Nota 2 : Ces indications et mesures ne peuvent s'appliquer aux chapes à base de sulfate de calcium. Se reporter à l'avis technique de la chape

Préparation du support / pose / collage.

Les conditions suivantes sont nécessaires pour la pose / le collage : Le matériau doit être stocké à plat et acclimaté 24 heures minimum avant la pose.

La température ambiante doit être maintenue constante entre 18° et 27° C au moins 24 heures avant, pendant et après la pose.

Le sol ne doit jamais être exposé à une température inférieure à 13°C pendant sa durée de service.

L'humidité relative de l'air ambiant doit être inférieure à 65 %.

Pour une performance satisfaisante, la surface doit être nettoyée afin de débarrasser de toute matière pouvant empêcher une bonne adhérence du revêtement de sol. Si des réparations ou le ragréage sont nécessaires, utiliser un produit à base de ciment. Éliminer toute trace de poussière et de saleté au sol avant de procéder à la pose.

La pose du revêtement ne doit être effectuée que lorsque les travaux des autres corps d'états sont terminés.

Le revêtement de sol doit être posé conformément aux recommandations « voir DTU 53-2 P1.1chap 6 » et aux instructions d'application des colles adaptées à ce revêtement. De nombreux paramètres influents sur le choix de la colle, veuillez-vous informer sur le système approprié auprès de votre fabricant de colle.

Les résidus de colles doivent immédiatement être éliminés. Un rouleau doit être passé sur toute la surface en 2 passes croisées après la pose afin d'assurer une forte liaison entre la colle, le revêtement de sol et le support. Nous recommandons un rouleau en trois parties avec un poids de 45 à 70 kg. Le revêtement doit être protégé du rayonnement solaire direct jusqu'au séchage complet de la colle utilisée.

Chauffage par le sol.

En cas de travaux de pose de revêtements de sols Amtico Marine sur des constructions chauffées par le sol, la température à la surface du revêtement ne doit pas dépasser 27°C.

Extrait du DTU 53-2P1.1 « 6.1.3.2 Sols chauffants

Le titulaire du lot chauffage aura mis en service et arrêté le chauffage des sols chauffants conformément aux dispositions de mise en œuvre décrites à l'article 6.2.4 avant l'intervention du titulaire du lot revêtement de sol. Avant et après l'intervention du titulaire du lot revêtement de sol, un rapport de mise en chauffe devra lui être fourni. Le titulaire du lot revêtement de sol ne pourra commencer les travaux de mise en œuvre du revêtement que s'il a reçu un rapport de mise en chauffe. »

La nature de la chape doit être compatible à un chauffage par le sol.

Fin de chantier : livraison de l'ouvrage.

Lorsque la pose est terminée, le revêtement doit être livré propre, exempt de taches de colle et de déchets provenant de la pose.

Les meubles et chaises seront équipés de patins feutres de protection avant remise en place pour éviter les micros rayures. Les chaises à roulettes seront équipées de roulettes type « W »

Examen visuel de réception.

L'aspect final du revêtement de sol PVC collé s'évalue à hauteur de 1.65 m et une distance de 2.00 m, avec un éclairage non rasant (angle entre le revêtement et la lumière supérieure à 45°). DTU 53-2P1.1 chap 7

Remarques.

Décolorations

Les produits de coloration des cheveux, de désinfection de la peau ainsi que des substances contenant des solvants et des pigments doivent être éliminés immédiatement après le contact car ils peuvent provoquer la décoloration des revêtements des sols Amtico Marine. (Nous consulter)

Évitez les embouts et roulettes en caoutchouc susceptibles de laisser des traces indélébiles.

Décolorations dues aux goudrons, aux bitumes et aux graisses

La pénétration de substances agressives comme du goudron, des graisses, des huiles, des peintures peuvent provoquer des décolorations sur les revêtements de sols Amtico Marine.

Ne pas laisser de cigarettes, des allumettes ou d'autres objets très chauds en contact avec le sol.